



**Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage
du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise**

Du 05 mai 2009 à la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Membres présents

Monsieur Maillard	Communauté de communes du Pays de Bray
Monsieur Houvenot	Commune de Pierrefitte en Beauvaisis
Monsieur Degroot	Commune de Savignies
Madame Collin	Commune de Savignies
Monsieur Bellon	Commune de saint Germain La Poterie
Monsieur Vasseur	Commune d'Ons en Bray
Monsieur Sergeant	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Monsieur Verzelen	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
Madame Badsı	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

Membres excusés

Mademoiselle Milano	Direction Régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement (DREAL)
---------------------	--

Rappel de l'ordre du jour :

Désignations du président du comité de pilotage (COPIL) et de la structure chargée de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)

Introduction par Monsieur VERZELEN :

Monsieur Verzelen ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes.
Il précise que la DDEA n'a reçu aucune candidature en ce qui concerne la présidence du COPIL.

Monsieur Sergeant remet une copie de la candidature au portage du DOCOB de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, ainsi qu'une délibération spécifique à Natura 2000 et afférente au Massif forestier du Haut Bray de l'Oise.

Monsieur Sergeant remet également l'arrêté n° 010 /2003 portant modification et extension des compétences de la Communauté de communes du Beauvaisis.

Monsieur Degroot propose sa candidature à la présidence du COPIL, mais émet des réserves quant au temps de présence et aux contraintes qu'elle pourrait engendrer. Aussi, il demande si un vice-président peut être également élu et propose la candidature de Madame Collin conseillère à la mairie de Savignies.

Monsieur Verzelen précise les attributions du président qui sont principalement d'animer et d'assurer le bon déroulement des COPIL, que ces missions seront effectuées en collaboration avec la structure porteuse du DOCOB.

Quant à la vice-présidence, il est préférable qu'elle soit représentée par un élu d'une autre commune afin d'assurer un équilibre entre les différentes communes.

Présentation de Natura 2000, du site et des modalités de désignation :

Madame Badsy poursuit la réunion à travers la présentation d'un diaporama dans lequel sont décrits :

- Natura 2000 : la réglementation communautaire, les objectifs, la démarche et la localisation du site dont sa particularité est son éclatement au nord du département de l'Oise ;
- Le site « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » : sa localisation, ses intérêts faunistiques et floristiques, les enjeux répertoriés ;
- Les modalités de désignation du président du comité de pilotage (COPIL) et de la structure porteuse du document d'objectifs (DOCOB).

Sur proposition de Mme Badsy, le diaporama sera diffusé avec le compte-rendu de réunion.

Désignations :

Madame Badsy propose des désignations à bulletin secret ou à main levée. A la majorité, il est procédé à des désignations à main levée.

1) Présidence du COPIL :

Monsieur Verzelen demande à Monsieur Degroot s'il se porte candidat à la présidence du COPIL. Monsieur Degroot accepte à condition qu'un vice-président soit également désigné.

Monsieur Maillard propose la candidature de Madame Lefebvre Nadège maire de la commune de Lachappelle-aux-Pots et présidente de la communauté de communes d'Ons en Bray. Les candidatures susmentionnées sont acceptées.

Ainsi, il est procédé à la désignation du Président du COPIL :

Monsieur Verzelen déclare élus respectivement Monsieur Degroot et Madame Lefebvre président et vice-présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ».

2) Portage du DOCOB :

A l'unanimité, la communauté d'agglomération du Beauvaisis est désignée structure porteuse du DOCOB.

Divers :

Monsieur Vasseur évoque la création d'une carrière d'argile, qui fait actuellement l'objet d'une révision du plan d'occupation du sol (POS).

A priori, cette carrière se trouverait hors zone Natura 2000.

Néanmoins, si les travaux prévus se situent dans ou à proximité du site et qu'ils sont susceptibles de porter atteinte aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire, **le pétitionnaire devra fournir une évaluation des incidences.**

Madame Badsî précise les points suivants :

La réalisation du DOCOB devrait être effectuée sur une période de deux ans et une restitution des travaux faite pour la fin de l'année 2011.

Compte tenu du site, le budget avoisinerait entre 120 000 € et 135 000 €. Ce budget comprend la prise en charge totale des dépenses engendrées.

Deux dossiers de demande de subvention seront à déposer auprès de la direction régionale de l'aménagement et du logement (DREAL), l'un au titre du FEDER et l'autre au titre des crédits Etat.

Quatre à cinq COPIL devraient être mis en place au cours des deux ans ; les travaux d'inventaires débiteront au printemps 2010.

Une réunion d'information avec les services de l'Etat (DDEA et DREAL) est proposée à Messieurs Degroot et Sergeant, celle-ci devrait avoir lieu à la fin du mois de juin (semaine 27).

Madame Badsî adressera prochainement les convocations par messagerie.

L'assistance n'ayant plus de question, Monsieur Verzelen conclut la réunion.

Le directeur de l'équipement
et de l'agriculture, adjoint



Jean-Marc VERZELEN